



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
de l'Institut Élite de Montréal**

Février 2023



Québec, le 6 mars 2023

Monsieur Francis Boisvert
Directeur général
Institut Élite de Montréal
45, Place Charles-Le Moyne
Longueuil (Québec) J4K 5G5

Objet : *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 1^{er} février 2023, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) de l'Institut Élite de Montréal, adoptée par son conseil d'administration le 17 octobre 2022. L'examen, réalisé conformément à la troisième édition (mars 2020) du cadre de référence de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente de juin 2022, la Commission avait jugé satisfaisante la PIEP de l'Institut Élite de Montréal. Elle avait émis 2 suggestions et 2 invitations. La Commission note que la version actualisée tient compte des deux suggestions qu'elle a émises lors de l'évaluation initiale de la politique en juin 2022. D'abord, l'article sur le système d'information sur les programmes a été précisé pour y inclure l'utilisation de données documentaires comme suggéré par la Commission. Ensuite, l'Institut a précisé le mécanisme d'autoévaluation de l'application de la politique. Ainsi, la PIEP indique qu'une autoévaluation de l'application est effectuée tous les huit ans par un comité mis sur pied par le directeur des études et elle précise la démarche incluant l'élaboration d'un devis et les critères utilisés. Toutefois, la politique ne prévoit pas que les instances et les personnes ayant à la mettre en œuvre sont consultées aux fins de l'évaluation de son application, ce que la Commission **invite** à préciser. Par ailleurs, la Commission note que l'Institut a aussi tenu compte de ses 2 invitations en intégrant l'aspect concernant l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* à

l'article 6 de sa PIEP et en précisant que l'évaluation approfondie de chaque programme a lieu au moins une fois tous les 8 ans.

Considérant ce qui précède, la Commission juge la PIEP de l'Institut Élite de Montréal est maintenant **entièrement satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Achraf Ben Amar, directeur des études